

## Délibérations du 24 mars 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 24 mars 2023, 9h15**, salle du Conseil, bâtiment Bélénos, 2e étage, Campus BDR

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 32

Étaient présent.es :

**Collège A** : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Émilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Antoine PAQUETTE, Antoine TRUPIANO REMILLE, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Julie GARCIA, Lucille COUZI, Raouf MOUZAIA, Sam TROUILLOUD, Sarah REPPi, Réhane LOTHON

**Représenté.es** : Marie DESPRES-LONNET, Erica DUMONT, Eve ROTHBERG, Camélia BOUDJEMA, Maëlle MONGBO, Rubens FROMENT

**Invité.es** : Jean Yves POITRAT, Morgane GUIVARCH, Reza HADJIKHANI, Sébastien VALIN, Florence FEUTRIE

**Invité.es permanent.es** : Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

## ADOPTIONS

### Motion - CFVU 24 mars 2023

#### 00 – Motion - CFVU 24 mars 2023

Est présentée en séance une motion inspirée de ce qui a pu être proposé et voté dans les composantes de Lyon 2  
Cette motion demande une prise de position tranchée de la part de la CFVU tant que le projet de réforme des retraites n'est pas remis en question.

**Question d'élus.es : comment gère-t-on les différences de traitement entre les étudiant.es s'il n'y a pas de mise en place du distanciel lors des manifestations et blocages ?** Réponse d'autres élu.es : Les étudiant.es qui ne peuvent pas assister à leurs cours le mardi et jeudi lors des journées de mobilisation peuvent en effet se retrouver défavorisés par rapport aux autres étudiants ayant cours les autres jours de la semaine. Cependant, la mise en place du distanciel a des conséquences sur la mobilisation. Il est nécessaire que les étudiant.es puissent exercer leur droit de manifester, et que celles et ceux qui n'ont pas accès aux mêmes conditions de travail puissent bénéficier de notations justes. Certain.es élu.es demandent la mise en place d'une note seuil pour palier à cette problématique.

**Question d'élus : Nous avons eu plusieurs échos d'étudiant.es qui s'inquiètent pour la validation de leur deuxième semestre au vu des nombreux blocages. Les étudiant.es ont-ils/elles été sondés.es, ou seules les AG décident des blocages ?**

Réponse d'autres élus : Cette motion répond à une demande étudiante, confirmée la mobilisation grandissante des jeunes (étudiant.es, lycéen.nes) dans la rue lors des manifestations. Certains étudiant.es soutiennent la mobilisation mais ne peuvent pas y participer pour cause de précarité ou par peur des répercussions sur leur année universitaire. Les étudiant.es sont stressés car ils/elles ne sont pas sécurisés par leur université. De plus, il a déjà été mis en place d'autres solutions (notes seuils, etc.) lors de manifestations les années précédentes, une prise de position de l'université est donc possible.

Il est proposé aux élus d'étudier plus précisément chaque article de la motion afin de voter sur celle-ci.

Point 1 : Les élus demandent un changement grammatical : la CFVU soutient et encourage « les membres de la Communauté universitaire » et non les membres de la CFVU.

Il est également demandé d'ajouter dans ce point « la CFVU (...) s'oppose au recours du 49.3 ».

Point 2 : Le terme « la mobilisation » est remplacé par les « journées de mobilisation nationale » afin de préciser qu'il s'agit des jours de mobilisation annoncés à l'avance et où le contrôle d'assiduité est levé.

Point 3 : Certains élus souhaiteraient ne pas conserver le point sur le refus d'obligation des cours et du travail en distanciel, s'il n'y a pas d'autres solutions proposées en remplacement. Les élus se questionnent notamment sur le rattrapage des heures de cours non effectuées et sur la rémunération des vacataires. Le point est finalement conservé, il est ajouté « obligatoire » dans la proposition « refuse le principe d'un rattrapage obligatoire des enseignements non dispensés ».

Les points 4 et 5 de la motion sont conservés tels quels.

Il est proposé aux élus de voter sur l'ensemble de la Motion telle que modifiée en séance.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 32 Vote 01 – Adoption	Pour	Contre	Abst	NPPV
	25	0	7	0

### Délibération sur l'aménagement des MCCC

#### 01 – Délibération sur l'aménagement des MCCC

La délibération sur l'aménagement des MCCC reprend et aménage un texte voté en CFVU en 2019.

La DAJIM a confirmé l'impossibilité de voter en cours d'année des MCCC alternatives à celles votées lors du premier semestre. Il est donc nécessaire de maintenir et d'aménager l'existant dans la mesure du possible, tout en garantissant l'égalité de traitement entre tous les étudiant.es. Il n'est pour le moment pas souhaitable de modifier le calendrier actuel du semestre, afin de ne pas mettre les étudiant.es en difficulté pour leurs candidatures en Master ou leurs emplois d'été.

La délibération propose plusieurs aménagements des modalités d'évaluation :

- Le report des épreuves de contrôle continu sur la fin du semestre. Les élus sont majoritairement défavorables à cette idée, car cela augmenterait la quantité d'épreuves et de corrections sur une période déjà chargée pour les étudiant.es, les enseignant.es et le corps administratif. Les élus se questionnent de plus sur le principe d'égalité ; le

report des CC en fin de semestre pourrait favoriser certain.es étudiant.es, qui bénéficieraient de plus de temps que les autres pour réviser et préparer l'épreuve. L'enjeu est d'être équitable, et de proposer une égalité de traitement pour tous.tes. Le point « report des épreuves de contrôle continu sur la fin du semestre » est donc retiré de la délibération.

- Un calcul de la note moyenne uniquement à partir des épreuves auxquelles l'ensemble des étudiants ont participé durant le semestre. Ce point est conservé, les élu.es demandent cependant à supprimer « avec un minimum de deux notes ».

- La réalisation d'un travail de substitution par chaque étudiant, en remplacement des épreuves ou travaux qui devaient avoir lieu au cours des journées de mouvements sociaux. Ce point est conservé, les élu.es demandent à ce que soit supprimé « la note étant prise en compte pour le calcul de la moyenne globale ». Ce travail respectera la durée initiale de l'épreuve de contrôle continu organisée sur site, la difficulté pédagogique et/ou les critères d'évaluation de ladite épreuve initiale.

**Question des élu.es : comment informer les étudiants de ces changements de modalités ?** Une information à destination des étudiants devra être adressée par la composante, si possible avant le 08 avril 2023, spécifiant les modalités d'évaluation par EP, les modifications et les nouvelles évaluations le cas échéant.

Concernant l'organisation des MCCC, les points suivants ont été ajoutés en séance à la délibération :

- Un contrôle continu peut être remplacé par une évaluation unique se déroulant sur le 2nd semestre hors période d'examen.
- Les responsables de formation doivent veiller à ce que tous les étudiants puissent bénéficier d'évaluations similaires pour un EP.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.es ou représenté.es : 25 Vote 02 – Adoption	15	8	2	0

### Révision des annexes du règlement des études

#### 02 – Révision des annexes du règlement des études

Le règlement général des études 2022-2026 a été adopté à la CFVU du 24 juin 2022. Il est divisé en 14 Chapitres et 12 annexes.

Présentation des modifications apportées à l'annexe 2 : Régime spécial des études (RSE), l'annexe 3 : Période de Césure et l'annexe 5 : Règlement de scolarité du SUAPS.

- Annexe 3 : remplacement de l'acronyme SCUIO-IP par COSIE (Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Étudiant.es)
- Annexe 2 : ajout du statut d'étudiant.e aidant.e ; un dispositif d'expérimentation piloté par la DISS, la DVEC et la DF se met actuellement en place au sein de l'établissement.
- Annexe 5 : Actualisation du règlement du SUAPS. Sont ajoutés deux paragraphes, surlignés en jaune dans le document présenté. Une phrase dans l'article 3 a également été supprimée.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 27 Vote 03 – Adoption	24	0	3	0

**Dérogation aux dates d'examen terminaux de la 2nde session du Master 1 Études sur le genre**

**03 – Dérogation aux dates d'examen terminaux de la 2nde session du Master 1 Études sur le genre**

Présentation d'une demande de dérogation aux dates d'examen terminaux de la 2nde session du Master 1 Études sur le genre, en fonction du courrier de Mme Cécile Favre, responsable du Master Genre (UFR ASSP).

Afin de permettre le bon déroulement des corrections, de la saisie des notes dans les délais et de la préparation des jurys, il est souhaité d'avancer le déroulé de 2 épreuves pour des enseignements mutualisés avec l'Université Lyon 1 :

- CM de Concepts généraux : mardi 9 mai 2023 (Parcours concernés du M1 : EGALES, EGALITES, GLC, MATILDA EGAL'APS)
- CM Genre et droit : mercredi 3 mai 2023 (Parcours concernés du M1 : EGALES, EGALITES, EGAL'APS)

Le jury du Master EGAL'APS se déroulera le vendredi 26 mai 2023, date votée dans l'établissement et tenant compte de leurs propres contraintes de calendrier. Cette date correspond au démarrage de la période d'examens au sein de Lyon 2.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 25 Vote 04 – Adoption	18	0	7	0

**INFORMATIONS ET ECHANGES**

**08 – Réflexion sur les outils numériques pédagogiques**

Cette réflexion est portée par Martine Séville, élue CFVU

Les équipes pédagogiques et administratives ont dû faire face cette année à l'arrivée simultanée de plusieurs outils numériques pédagogiques, qui ont rendu leur appréhension difficile : l'outil qui formalise les maquettes MCCC, la plateforme d'orientation S1/S2 pour les licences 1 et la plateforme Mon master.

L'utilité d'un certain nombre de ces outils est questionnée, ainsi que leur rythme d'installation ; celui-ci s'est particulièrement accéléré ces derniers mois, et le temps pour se former et contrôler ces outils n'est pas suffisant. Résoudre les cas particuliers de chaque étudiant.e devient alors chronophage pour les équipes administratives et pédagogiques.

De plus, l'utilisation de ces outils est rendue complexe par leur intrication. Cette interrelation leur donne une vie autonome, détachée de la vie universitaire et de ses besoins. Cela soulève un problème politique : le poids que l'on donne à cette intrication d'outils qui s'auto-alimentent.

La plateforme d'orientation S1/S2 pour les licences 1 en est un exemple ; mise en place en octobre 2022, elle a été ouverte aux étudiants pendant 4 jours avec un seul vœu possible. Si l'étudiant.e ne se prononçait pas, il/elle était basculé.e sur sa majeure par défaut.

Beaucoup d'étudiant.es n'ont pas compris ces modalités et se sont retrouvé.es avec un choix par défaut. D'autres ont fait une erreur, et malgré leur signalement, n'ont pas pu revenir sur ce choix.

Trois requêtes ont été soumises en séance :

- La possibilité de monter un groupe de travail sur la plateforme d'orientation afin de préparer l'année prochaine.

- Que la CFVU se prononce sur la création d'une commission pédagogique, qui puisse se réunir en amont et en aval des choix fait par étudiants. Ceci afin de pouvoir rectifier les erreurs signalées par les étudiant.es (cette année, 3 cas signalés sur 700).
- Que l'on puisse se saisir exceptionnellement cette année des quelques cas d'étudiant.es ayant alerté très tôt sur ces erreurs.

La Présidence informe qu'une discussion a d'ores et déjà été entamée en CDC formation avec les directeur.ices de composante afin de dresser un bilan de l'outil d'orientation. L'outil est certes modeste, mais il a rempli son rôle. C'est en fait le cadrage de la procédure qui est à revoir ainsi que la communication de la part de l'université et de l'équipe pédagogique et administrative autour de cette procédure. Une délibération devra passer en CFVU à ce sujet.

Fait à Lyon, le 24 mars 2023

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

